



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169306

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2025

ÉDITÉ LE 10/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/10/2024
80 000

Raison sociale : ANCELOT-LEPOLARD

LA PERLOTTE
18230 ST DOULCHARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2008B00043

Siret : 502 113 913 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0028512

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 593567G1244000 / 001 501401/41

Téléphone : 02 48 21 34 01

Portable : 06 08 07 72 46

Fax :

Site Internet :

E-mail : direction@lepolar.com

Responsabilité légale :
LEPOLARD YANNICK GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	15/03/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	13/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/07/2023
o Chaudière bois	13/07/2023
o Poêle ou insert bois	13/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.